

## **REGLEMENT DU CHALLENGE PAR EQUIPE**

### **ARTICLE 1 : PARTICIPANT**

- Le challenge est ouvert :
  - Aux entreprises implantées dans la CCVA
  - Aux clubs et associations implantés sur le territoire de la CCVA, à l'exception des clubs affiliés à la FFA ou FF Triathlon.
  - Aux corporations de types pompiers, gendarmes etc....
  - Aux Mairies et service communaux.

L'USCM Athlétisme se réserve le droit d'examiner toutes candidatures présentant un caractère particulier et ce, afin de préserver l'esprit sportif du Challenge.

### **ARTICLE 2 : CONSTITUTION D'UNE L'EQUIPE**

- Une équipe est constituée au minimum de trois athlètes. Les trois athlètes doivent franchir la ligne d'arrivée pour que l'équipe soit classée.
- Il est possible d'inscrire plusieurs équipes sous les couleurs d'une même entreprise ou club.
- Dans un souci d'équité sportive, les licenciés FFA ne sont pas admis dans les équipes.
- L'âge minimum pour inscrire un athlète est de 16 ans.

### **ARTICLE 3 : CLASSEMENT**

- Le classement est établi toutes catégories confondues.
- Le classement est établi au temps moyen des trois premiers coureurs de chaque équipe, le temps moyen sera établi de la façon suivante : Somme des temps des trois athlètes de l'équipe divisée par trois.

### **ARTICLE 4 : INSCRIPTION**

- L'inscription sera enregistrée après que le formulaire spécifique « challenge par équipe » ait été rempli.
- L'appartenance à une équipe constituée devra obligatoirement être renseignée sur les bulletins au moment de l'inscription.

### **ARTICLE 5 : REMISE DES TROPHEES**

- Les équipes devant recevoir les trophées devront obligatoirement être présentes ou être représentées lors de la Remise du Prix.

### **ARTICLE 6 : RECOMPENSE**

- L'équipe qui remporte l'épreuve dans sa catégorie se verra remettre un trophée, ce trophée sera remis en jeu tous les ans lors des foulées Mézidonnaises
  - o **Catégories : Mixte – Femmes - Hommes**
- Les résultats seront disponibles sur le site internet du club. <http://uscm-athletisme.over-blog.com/>

### **ARTICLE 7 : GENERALITE**

- Chaque participant est tenu de respecter le règlement général de la course.
- Le non respect du règlement du challenge ou du règlement général de la course de la part d'un ou d'une athlète entraînera la disqualification de l'équipe complète.